
RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

159

**Projet de réfection du barrage
et des digues de l'aménagement
des rapides des Quinze**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

La notion d'environnement

Les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'enquête et à l'audience publique ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Tél. : (418) 643-7447
1 800 463-4732 (sans frais)

Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Tous les documents déposés durant le mandat d'enquête et d'audience publique ainsi que les textes de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Québec, le 20 décembre 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau
et ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

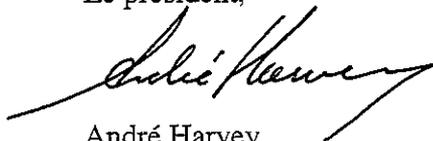
J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de réfection du barrage et des digues de l'aménagement des rapides des Quinze.

Ce mandat, qui a débuté le 15 octobre 2001, était sous la responsabilité de la vice-présidente du Bureau, madame Claudette Journault.

À l'issue de son analyse, la commission estime que le projet est justifié puisqu'il permet d'accroître la sécurité de l'aménagement des rapides des Quinze, tout en respectant l'environnement. La commission est d'avis qu'il importe que le projet puisse efficacement mettre à contribution les compétences humaines présentes dans la région du Témiscamingue.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

Québec, le 20 décembre 2001

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de réfection du barrage et des digues de l'aménagement des rapides des Quinze. Ce projet apparaît justifié puisqu'il permet d'améliorer la sécurité de l'aménagement des rapides des Quinze, dans le respect de l'environnement.

Il importe cependant que le projet arrime les besoins du marché et ceux des travailleurs de la région pour qu'il puisse efficacement mettre à contribution les compétences humaines dans la région du Témiscamingue.

Le rapport propose la création d'un comité de suivi sur les aspects biophysiques et socio-économiques du projet afin de bonifier les mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation prévues.

Je tiens à souligner la grande collaboration de l'ensemble des participants à l'audience. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux membres de l'équipe de la commission pour leur dynamisme et leur volonté de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente de la commission,



Claudette Journault

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 Le projet et son contexte	3
La raison d'être du projet	3
La description du projet	6
Les ouvrages à modifier	6
L'essentiel des travaux	6
Le transport des matériaux par camions	7
La gestion du Petit réservoir des Quinze	9
Les ententes préalables entre Hydro-Québec et le milieu	9
Le développement récréotouristique	9
L'emplacement de la prise d'eau municipale d'Angliers	10
Les retombées économiques locales	10
Chapitre 2 Les préoccupations soulevées et les solutions proposées	11
Les sites archéologiques	11
La faune aquatique	12
La sécurité dans la municipalité d'Angliers	15
L'accès aux emplois liés au projet	17
Un dialogue efficace grâce à un comité de suivi	20
Conclusion	21
Bibliographie	23
Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat	25
Annexe 2 La documentation	31

Liste des figures

Figure 1	La localisation du projet.....	4
Figure 2	La localisation des aménagements proposés.....	5
Figure 3	La circulation des véhicules lourds.....	8
Figure 4	Le potentiel archéologique en bordure des digues des lacs Long et Talé.....	13
Figure 5	La circulation des camions dans la municipalité d'Angliers.....	16

Introduction

Le 5 septembre 2001, M. André Boisclair, ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique sur le projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des rapides des Quinze par Hydro-Québec. Ce mandat a été donné au BAPE en vertu des articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), qui prévoient une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public pour certains projets déterminés par règlement du gouvernement. C'est ainsi que le projet est assujéti à cette procédure par le paragraphe b) de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* [Q-2, r. 9]. Le mandat, d'une durée maximale de quatre mois, a débuté le 15 octobre 2001.

Une demande d'audience a été acheminée au Ministre au cours de la période d'information et de consultation publiques tenue par le BAPE du 5 juin au 20 juillet 2001. L'audience publique a été tenue en deux parties, conformément aux *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* [Q-2, r. 19]. La première partie de l'audience publique a débuté l'après-midi du 17 octobre 2001 et elle s'est terminée durant la soirée, dans la communauté algonquine de Timiskaming, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord. Elle a permis au requérant d'expliquer les motifs de sa requête et au promoteur de présenter son projet. Elle a aussi donné l'occasion aux participants de questionner le promoteur et les personnes-ressources représentant divers ministères et organismes afin de compléter l'information déjà fournie. La deuxième partie de l'audience publique, qui a eu lieu le 20 novembre 2001 dans la localité de Saint-Eugène-de-Guigues, a permis à ceux et celles qui le désiraient d'exprimer leur opinion verbalement ou de présenter un mémoire devant la commission.

Au total, trois séances ont eu lieu et trente personnes ont participé aux travaux de la commission. Lors de la première partie de l'audience publique, neuf ministères et organismes ont répondu à l'invitation de la commission en désignant des porte-parole, dont certains assistaient aux séances alors que d'autres étaient joints par téléphone. Par ailleurs, cinq mémoires issus d'organismes de la région du Témiscamingue ont été déposés et présentés lors de la séance de la deuxième partie (voir l'annexe 1).

Le projet et son contexte

L'aménagement hydroélectrique aux rapides des Quinze, situés sur le cours supérieur de la rivière des Outaouais (figure 1), est l'un des plus anciens de l'Abitibi-Témiscamingue toujours en fonction, la construction des premiers ouvrages remontant à 1923. La centrale des Rapides-des-Quinze, dont les six groupes turbines alternateurs totalisent une puissance de 95 mégawatts (MW), s'alimente à partir du Petit réservoir des Quinze, avec ses trois ouvrages en remblai : le barrage des Rapides-des-Quinze situé à environ 1,5 km en amont de la centrale, la digue du lac Talé ainsi que la digue du lac Long localisées toutes deux à environ 4,5 km au sud-est du barrage (figure 2).

Quoique le projet ne touche que les ouvrages de remblai, il fait partie d'un projet plus global de l'ordre de 80 millions de dollars qui prévoit la réfection de l'évacuateur principal et de la prise d'eau ainsi que divers travaux à la centrale des Rapides-des-Quinze, pour lesquels des demandes d'autorisation distinctes sont requises.

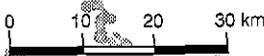
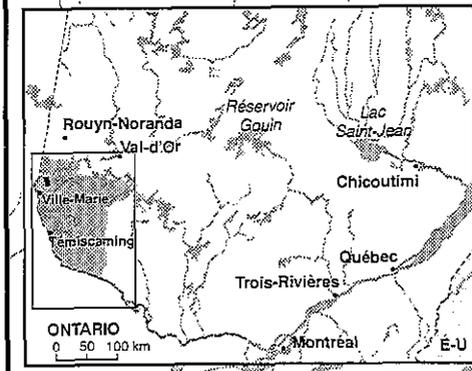
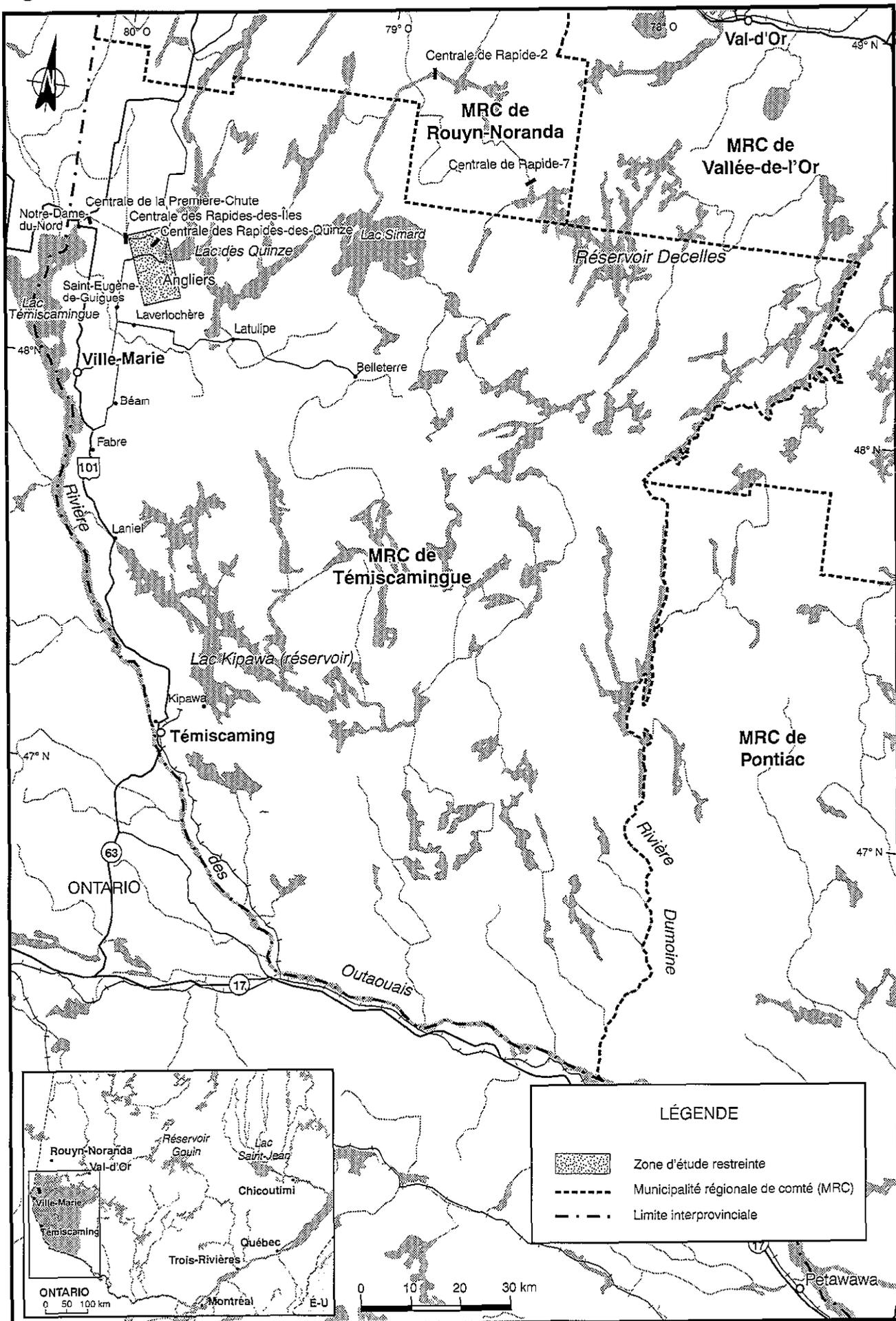
La raison d'être du projet

À la suite d'études qu'elle a menées en 1998 au barrage et aux digues, Hydro-Québec a jugé que la crête des éléments d'étanchéité du barrage et des digues n'était pas conforme aux critères de sécurité définis pour répondre à la crue maximale probable, cette limite correspondant au plus haut critère de sécurité en vigueur pour les crues. Le promoteur a également estimé que la pente du talus aval du barrage devait être adoucie afin de la rendre conforme aux critères de stabilité actuels (document déposé DA1, p. 5).

Le promoteur vise les objectifs suivants : assurer la sécurité du public et des biens et rendre ainsi l'aménagement conforme aux prescriptions de la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c. S-2.01) ; assurer le maintien du plan d'eau ; limiter les pertes matérielles qui pourraient être entraînées par les inondations ; assurer la protection de l'environnement (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 9-10).

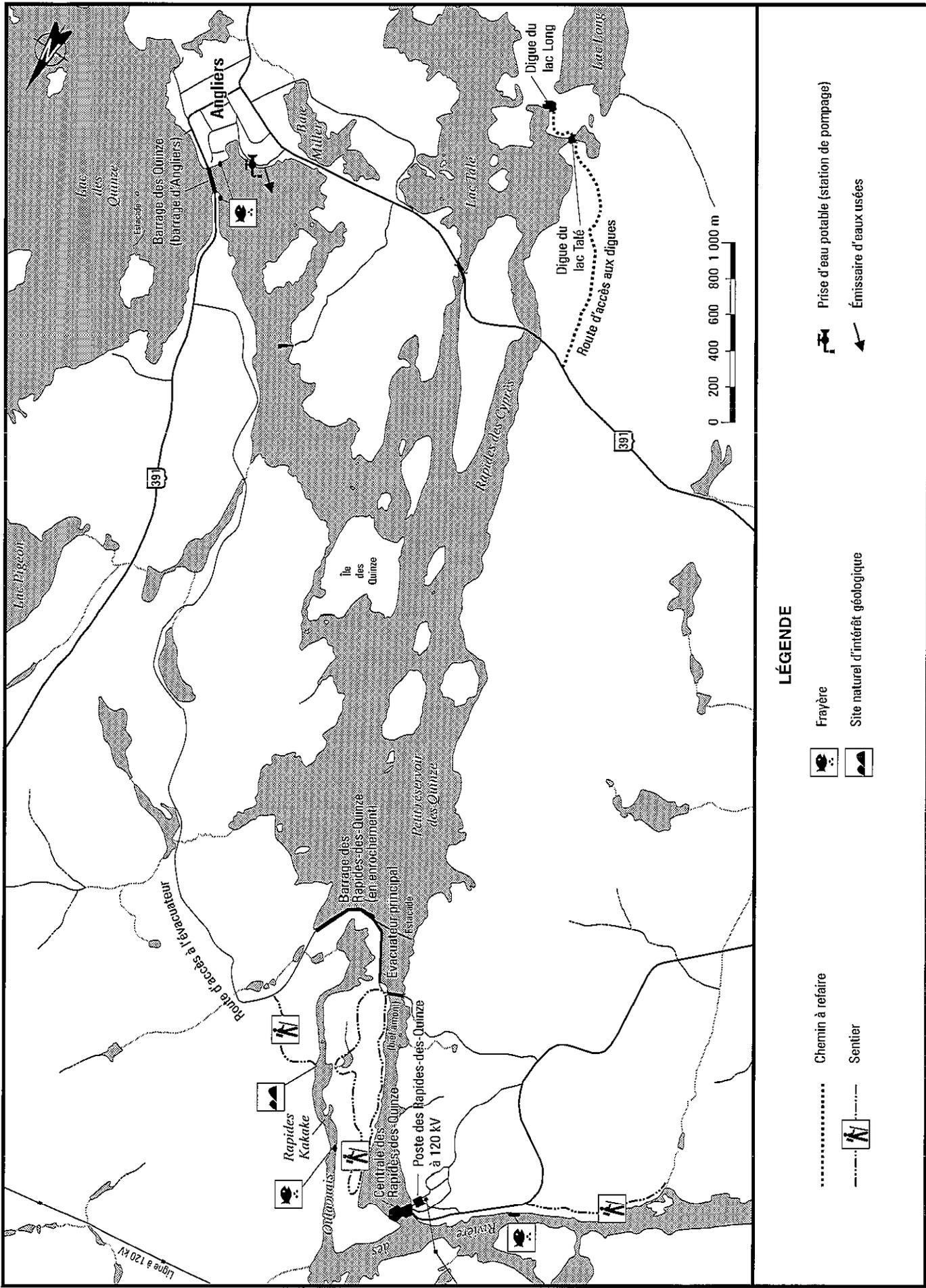
Pour assurer la sécurité de ses ouvrages en remblai, Hydro-Québec fait en sorte que la crête de l'ouvrage dépasse de 1,5 m le niveau d'eau correspondant à la crue maximale probable et que la crête de l'élément d'étanchéité dépasse ce même niveau de 0,5 m (document déposé PR3, p. 1).

Figure 1 La localisation du projet



Source : adaptée du document déposé PR3, figure 2.1.

Figure 2 La localisation des aménagements proposés



Source : adaptées du document déposé PR3, figure 5.2.

La description du projet

Les ouvrages à modifier

L'ouvrage principal qui serait modifié lors des travaux est le barrage en enrochement, appelé barrage des Rapides-des-Quinze. Constitué de remblais, sa longueur atteint 410 m et sa hauteur maximale, près de 22 m. Il relie la rive droite de la rivière des Outaouais à un évacuateur de crues en béton d'une longueur de 400 m et d'une hauteur de 20 m. Cet évacuateur comprend 37 passes de 6 m de largeur fermées par des poutrelles de bois. Le barrage a déjà été rehaussé en 1943, soit une vingtaine d'années après sa construction (document déposé PR3, p. 7).

Deux ouvrages secondaires seraient également modifiés : la digue du lac Long, longue de 87,7 m et haute de 3 m, qui contient les eaux du Petit réservoir des Quinze en barrant une vallée située au nord-est du lac Long, ainsi que la digue du lac Talé, d'une longueur de 41,4 m et d'une hauteur maximale de 4,5 m, qui remplit les mêmes fonctions en barrant la vallée située au nord-ouest du lac Long (*ibid.*, p. 9-11).

L'essentiel des travaux

Les travaux prévus dans ce projet de 2,8 millions de dollars visent d'abord l'excavation d'un volume de déblais d'environ 8 200 m³ sur les pentes amont du barrage des Rapides-des-Quinze, de la digue du lac Talé et de celle du lac Long. Il est ensuite prévu de rehausser le masque argileux servant d'élément d'étanchéité, de le recouvrir d'une géomembrane, puis d'effectuer le remblayage nécessaire pour rehausser la crête du barrage et des digues (documents déposés PR3, p. 16-23 et DA1, p. 6-7).

Au barrage des Rapides-des-Quinze, l'examen de l'élément d'étanchéité d'argile, au moyen de puits d'exploration, a montré que sa crête se situe présentement entre 255,5 m et 257,2 m. À certains endroits, elle est présentement inférieure au niveau maximum d'exploitation (256,03 m). Afin de s'ajuster aux normes de sécurité recommandées en janvier 1997 par la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, le promoteur projette de rehausser la crête de l'élément d'étanchéité à la cote 258 m, soit 0,5 m au-dessus du niveau d'eau maximal extrême du réservoir (niveau correspondant à la crue maximale probable). Pour la même raison, il se propose de rehausser la crête du barrage, actuellement à la cote moyenne 258,3 m, à la cote 259 m, soit 1,5 m au-dessus du niveau maximal extrême du réservoir (document déposé PR3, p. 16-18).

Les travaux prévus à la digue du lac Long et à celle du lac Talé sont similaires. À la digue du lac Long, les rehaussements proposés sont les suivants : la cote de la crête de

Les travaux prévus à la digue du lac Long et à celle du lac Talé sont similaires. À la digue du lac Long, les rehaussements proposés sont les suivants : la cote de la crête de l'élément d'étanchéité passerait de 257,55 m à 258 m et la cote de la crête de la digue, de 258,43 m à 259 m, toujours pour des raisons de sécurité. À la digue du lac Talé, la cote de la crête de l'élément d'étanchéité serait augmentée de 257,55 m à 258 m et celle de la digue, de 258,32 à 259 m (*ibid.*, p. 22). Le rehaussement moyen pour l'ensemble des ouvrages est ainsi estimé par le promoteur à 0,7 m (*ibid.*, p. 1).

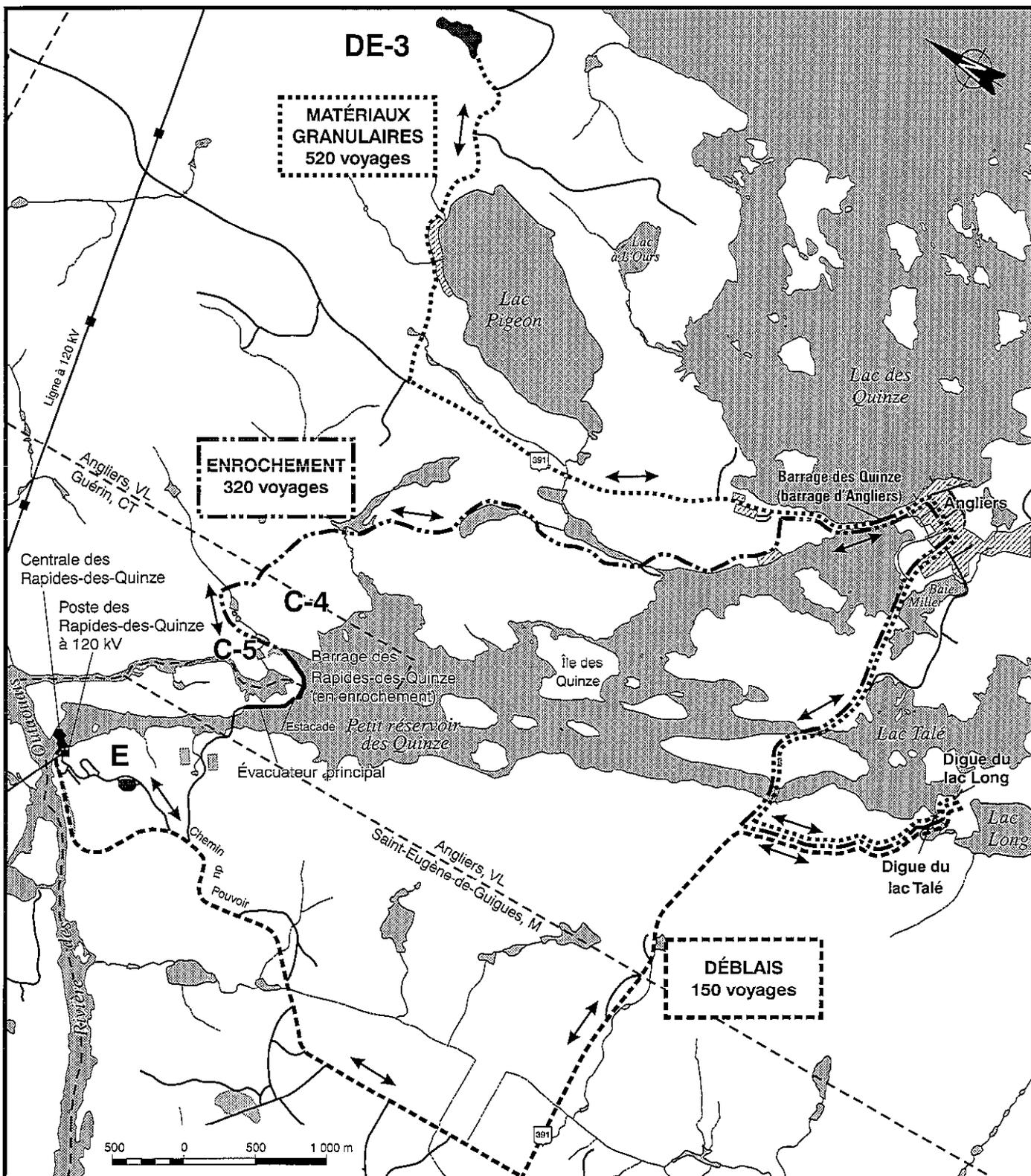
De plus, du côté aval du barrage des Rapides-des-Quinze, Hydro-Québec prévoit remblayer la pente pour l'adoucir en utilisant les matériaux précédemment excavés. Cette réfection serait totalement réalisée en milieu terrestre (document déposé DA1, p. 7). À l'inverse, les massifs avals des digues du lac Talé et du lac Long ne nécessiteraient pas de modification de l'angle de leur pente (document déposé PR3, p. 9-11). Les travaux de remblayage prévus au barrage principal et à la digue du lac Long seraient effectués à sec, alors que ceux envisagés à la digue du lac Talé seraient faits en eau ; dans ce cas, le promoteur se propose d'utiliser des matériaux rocheux peu susceptibles d'altérer la qualité de l'eau (document déposé DA1, p. 11).

Le transport des matériaux par camions

L'excavation et le remblayage nécessaires au renforcement et au rehaussement du barrage principal exigeraient la manipulation de 26 400 m³ de matériaux. Les 7 000 m³ de déblais prévus seraient réutilisés sur place (document déposé PR3, p. 52-53). Les zones d'emprunt retenues pour fournir le matériau d'enrochement nécessaire à la réfection du barrage seraient deux carrières (C-4 et C-5) situées sur la rive droite de la rivière des Outaouais. Quant aux matériaux granulaires, ils proviendraient d'un banc d'emprunt (DE-3) localisé à environ 12,5 km de l'emplacement du barrage (*ibid.*, p. 24) (figure 3).

Pour permettre à la machinerie lourde d'atteindre les digues des lacs Long et Talé à partir de la route 391, Hydro-Québec propose de remettre en état un ancien chemin sur une longueur de 1,2 km, en y aménageant une voie à deux sens et des aires d'évitement, et de construire un nouveau tronçon reliant les deux digues (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en soirée, p. 2 et documents déposés PR3, p. 23 et PR8, p. 6). Pour amener les matériaux granulaires et rocheux nécessaires à la construction de la route et à la réfection des deux digues, un volume équivalant à 840 chargements de camions serait transporté à partir du banc d'emprunt DE-3 et de la carrière C-4. Dans ce cas, le trajet emprunté par les véhicules traverserait la municipalité d'Angliers. Quant aux déblais résultant de l'excavation de 1 180 m³ de matériaux aux digues des lacs Long et Talé, ils seraient transportés à côté d'une réserve de roc dynamité située près du poste de la centrale des Rapides-des-Quinze, suivant une route qui évite la municipalité d'Angliers (document déposé DA3, figure RA-23).

Figure 3 La circulation des véhicules lourds



LÉGENDE

- | | | | |
|-----------|--------------------|---|--------------|
| DE | Banc d'emprunt |  | Zone urbaine |
| C | Carrière | | |
| E | Lieu d'entreposage | | |

La gestion du Petit réservoir des Quinze

Pendant les deux à trois mois que dureraient les travaux, et surtout pendant les manœuvres d'excavation au barrage principal, Hydro-Québec prévoit abaisser le niveau du Petit réservoir des Quinze de 60 cm par rapport au niveau maximal d'exploitation. Le niveau du plan d'eau serait ainsi ramené à sa cote minimale d'exploitation, c'est-à-dire à 255,42 m (document déposé PR3, p. 22). Selon les statistiques présentées par Hydro-Québec, la cote moyenne des dix dernières années, pour le mois d'août, atteignait 255,7 m. L'abaissement serait donc de 20 à 30 cm inférieur au niveau moyen du mois d'août et il demeurerait ainsi pendant une partie de l'automne puisque les travaux touchant le barrage seraient réalisés entre le 1^{er} août et le 1^{er} novembre 2002. Hydro-Québec souhaite toutefois entreprendre certaines activités au préalable. C'est le cas notamment de la réfection du chemin reliant la route 391 aux deux digues qu'Hydro-Québec prévoit effectuer entre le 1^{er} mai et le 6 juin 2002. Par la suite, soit du 6 juin au 15 juillet 2002, la réfection des deux digues serait réalisée (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en soirée, p. 3 et 39 et document déposé DA1, p. 6, 7 et 10).

En ce qui a trait à la gestion future des niveaux d'eau du Petit réservoir des Quinze, le promoteur affirme qu'à la suite du rehaussement du barrage et des digues, la gestion de ce plan d'eau ne serait aucunement modifiée (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 10, et document déposé DA1, p. 17).

Les ententes préalables entre Hydro-Québec et le milieu

Lors des rencontres tenues par le promoteur entre mai 1999 et juillet 2001 avec la MRC, les municipalités visées, les organismes récréotouristiques et la communauté de la Première nation Timiskaming, les participants ont exprimé certaines préoccupations qui ont fait l'objet d'ententes préalables entre Hydro-Québec et les individus, groupes ou organismes rencontrés (document déposé DA1, p. 7-8).

Le développement récréotouristique

Plusieurs intervenants du milieu estiment que la mise en valeur du territoire à proximité de la zone des travaux devrait constituer une priorité en raison de sa valeur récréotouristique. Depuis plusieurs années, la population souhaite notamment la création d'un lien interrives permanent pour faciliter le développement d'activités de tourisme et de loisirs en rattachant le secteur de la rivière des Quinze au parc linéaire régional du Témiscamingue. Cet aménagement vise principalement le cyclisme dans ce parc en voie d'installation, dans l'emprise ferroviaire désaffectée entre les municipalités de Témiscaming et d'Angliers, et dont l'une des pistes cyclables, appelée la Route des barrages, doit relier Angliers à Notre-Dame-du-Nord (document déposé PR3, p. 47).

Les randonneurs qui empruntent les sentiers menant aux Marmites de géants, un lieu d'observation de formations géologiques situé en aval du barrage des Rapides-des-Quinze, pourraient aussi profiter de l'aménagement proposé puisqu'ils seraient en mesure d'y accéder à partir des deux rives de la rivière des Outaouais (documents déposés DA1, p. 14 et PR3.1, p. 18). En effet, les mesures prévues par Hydro-Québec pour répondre à la préoccupation des intervenants du milieu comportent l'addition d'éléments de sécurité lors de l'aménagement de la crête du barrage, ce qui maintiendrait son usage en tant que lien interrives de façon permanente et faciliterait la pratique des activités récréotouristiques locales (document déposé DA1, p. 9).

Pendant la durée des travaux, le promoteur maintiendrait accessible au public le sentier situé en aval du barrage. Toutefois, pour une question de sécurité, l'accès au barrage ne pourrait alors se faire qu'avec l'approbation du chef des travaux (*ibid.*, p. 15).

L'emplacement de la prise d'eau municipale d'Angliers

La municipalité d'Angliers possède des installations tributaires du Petit réservoir des Quinze. Sa prise d'eau est localisée à proximité du barrage d'Angliers, un peu en amont du site de rejet des effluents municipaux. Considérant que l'approvisionnement en eau de la municipalité pourrait être touché si le niveau du plan d'eau descendait sous la cote minimale d'exploitation de 255,42 m, Hydro-Québec s'est entendue avec la municipalité afin que soit rapidement réglé tout problème résultant des travaux (*ibid.*). Les toutes dernières ententes prises à cet égard mentionnaient que l'entreprise s'est notamment engagée à défrayer certaines mesures, incluant le déplacement temporaire de la prise d'eau, afin de pallier les inconvénients que pourrait engendrer la baisse du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze sur les infrastructures municipales (document déposé DA4, p. 1).

Les retombées économiques locales

La maximalisation des retombées économiques a représenté un enjeu important pour la population locale dès les premières présentations du projet par le promoteur. Le milieu est d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir des résultats satisfaisants. Ce sujet a été repris lors de l'audience publique, plus particulièrement quant à l'accès aux emplois créés par le projet. Le chapitre suivant décrit et analyse cette préoccupation ainsi que toutes celles qui ont fait l'objet de discussions au cours de l'audience publique.

Chapitre 2

Les préoccupations soulevées et les solutions proposées

Le présent chapitre fait état des préoccupations exprimées par les citoyens pendant l'audience publique et analyse le bien-fondé des suggestions devant constituer des solutions acceptables pour tous, dans le respect de l'environnement. Les thèmes abordés visent les sites archéologiques potentiels du secteur des travaux, les impacts éventuels sur la faune aquatique, le camionnage et ses conséquences sur la sécurité dans la municipalité d'Angliers, l'accès des travailleurs locaux aux contrats de travail et, finalement, la formation et le fonctionnement d'un comité de suivi.

Les sites archéologiques

La rivière des Outaouais a été par le passé une voie de communication majeure. Elle a été empruntée pendant près de 6 000 ans par les populations amérindiennes installées dans la vallée du Saint-Laurent, puis par les explorateurs eurocanadiens qui ont parcouru la région dès le début du XVII^e siècle. L'étude du potentiel archéologique de la zone d'étude restreinte menée par le promoteur en 1999-2000 visait à localiser de façon systématique certaines zones potentiellement intéressantes pour l'archéologie (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 17). Cette étude a permis de repérer 26 zones réparties dans trois secteurs : rapides des Cyprés, lac Long et rapides Kakake. Totalisant une superficie d'environ 49,6 ha, ces zones sont majoritairement situées sur les bords des lacs Long et Talé ainsi que sur la rive est du Petit réservoir des Quinze et du bief aval de l'évacuateur de crues (documents déposés PR3, p. 50 et DA3).

La communauté algonquine de la Première nation Timiskaming a exprimé son inquiétude face au risque d'une destruction éventuelle de sites archéologiques ou historiques algonquins potentiels au cours des travaux de réfection :

On sait qu'il y a des sites non identifiés, des sites d'enterrement qui s'y trouvent, mais pas encore découverts [...] on estime qu'ils remontent à 6 000 ans. Étant donné que cet endroit, ce territoire a été occupé par des Algonquins au cours de ces années, il est très possible que, dans la région, il y ait d'autres sites semblables.

Donc, s'il y avait des découvertes de la sorte, on voulait juste s'assurer que [...] c'était dûment noté.

(M^{me} Jeanne McDonald, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 20)

Deux zones ont été ciblées par le promoteur comme étant les seules où il y aurait possibilité d'un impact en raison du fait qu'elles sont adjacentes à l'emplacement des travaux prévus pour la construction du chemin reliant les deux digues (figure 4). Cependant, le porte-parole du promoteur a précisé que les travaux éviteraient ces zones (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 18-19).

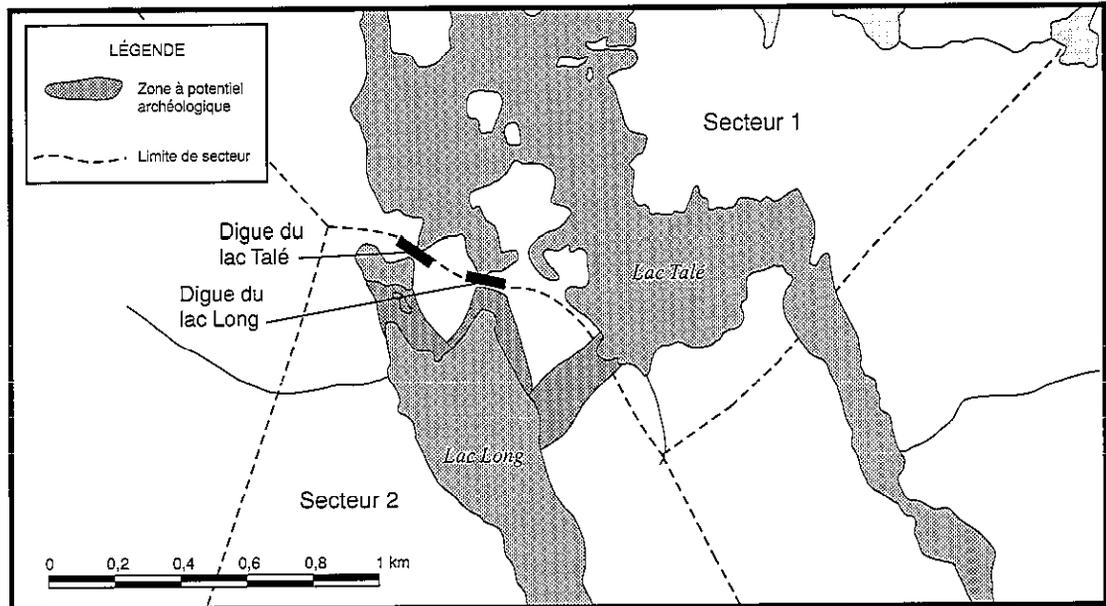
Afin d'être en mesure d'évaluer le risque, le promoteur a réalisé, à l'été de 2001, des inventaires à proximité des digues des lacs Long et Talé, dans les zones susceptibles de receler des vestiges archéologiques. La firme chargée d'effectuer le travail n'a trouvé aucun site, mais ces recherches ne constituent toutefois pas une garantie. Aussi, le promoteur a prévu suivre le protocole habituel dans l'éventualité où des vestiges présentant un intérêt historique ou archéologique étaient mis au jour durant les travaux de réfection. Advenant un tel cas, il s'est engagé à cesser ses activités et à éviter de déplacer les objets ou vestiges trouvés avant que le ministère de la Culture et des Communications ne donne l'autorisation de poursuivre les travaux (document déposé PR3, p. 76-77). À la suite des discussions tenues lors des séances publiques, la société d'État s'est également engagée à prévenir le représentant désigné par la Première nation Timiskaming afin que la communauté puisse être tenue au courant de toute nouvelle mise au jour. Hydro-Québec a aussi manifesté son intérêt à connaître toute information détenue par cette communauté concernant la présence possible d'artéfacts dans les zones adjacentes au projet (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 22).

- ◆ *La commission prend note que, dans l'éventualité où des vestiges archéologiques étaient mis au jour pendant les travaux de réfection, Hydro-Québec s'est engagée à informer la personne désignée par la communauté algonquine de la Première nation Timiskaming, de la même façon qu'elle est tenue de le faire auprès du ministère de la Culture et des Communications.*

La faune aquatique

À la suite du programme d'échantillonnage mené par le promoteur, les paramètres biologiques évalués indiquent que la qualité de l'eau est généralement bonne dans le Petit réservoir des Quinze, le lac Talé et le lac Long. Les caractéristiques physicochimiques, quant à elles, diffèrent quelque peu d'un plan d'eau à l'autre, notamment en matière de transparence, de teneur en oxygène dissout et de température de l'eau (document déposé PR3, p. 30 à 37 et 61). Lors de pêches exploratoires effectuées en 1999, le promoteur y a recensé douze espèces de poissons dans les étendues d'eau contiguës aux travaux (*ibid.*, p. 38). Une seule frayère a été répertoriée dans le Petit réservoir des Quinze, au pied du barrage d'Angliers, et elle est principalement utilisée par des dorés et des meuniers (document déposé DA1, p. 13).

Figure 4 Le potentiel archéologique en bordure des digues des lacs Long et Talé



Source : adaptée du document déposé DA3.

Une représentante de la Première nation Timiskaming a expliqué l'attachement particulier des autochtones à la nature et elle s'est inquiétée des impacts des travaux sur la vie aquatique et du temps de récupération requis pour rétablir la situation :

On dit que l'habitat, d'après l'information qui a été fournie plus tôt, qu'il y a des endroits qui vont être impactés et qui pourraient affecter la vie aquatique de la rivière. Mais de quelle façon et sur combien de temps est-ce que ça s'échelonne avant de revenir à sa situation normale ?

(M^{me} Jeanne McDonald, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 38)

En effet, les travaux de renforcement et de rehaussement aux barrages et aux digues comportent certains risques pour la vie aquatique. Ils sont susceptibles de perturber le milieu aquatique, notamment par empiètement sur les habitats productifs, par la destruction de la végétation aquatique, par la mise en suspension de sédiments, par la hausse de la sédimentation et par la mise en solution de contaminants provenant des matériaux d'emprunt (Pêches et Océans Canada, 1992).

Dans le bief amont du barrage, le substrat est constitué de blocs recouverts de débris et de particules fines. Cette section du Petit réservoir des Quinze est fortement soumise à l'action des vagues et elle est située dans la zone de marnage : ce n'est pas un milieu particulièrement favorable aux poissons. Des huit espèces de poissons recensées dans ce plan d'eau, le Doré noir s'est avéré le plus abondant (document déposé PR3, tableau 5.5,

p. 39). Le promoteur a choisi d'effectuer les travaux d'enrochement entre le 1^{er} août et le 1^{er} novembre 2002, ce qui lui permet d'éviter la période de frai du doré, qui se déroule de la mi-avril à la mi-mai. Il est à noter que des problèmes techniques n'ont pas permis un échantillonnage adéquat de la zone profonde du réservoir, un endroit susceptible d'être fréquenté par le Grand Corégone. Les dates prévues par le promoteur permettent toutefois de travailler en dehors de la période de frai des corégonidés, soit du 1^{er} novembre à la mi-décembre (document déposé PR3, p. 38 et 66).

Quant au risque de remise en suspension de sédiments à la suite des travaux de réfection au barrage des Quinze, il devrait vraisemblablement être réduit en raison du fait que le remblayage prévu serait effectué à sec, le plan d'eau étant à sa cote minimale (*ibid.*, p. 66).

En ce qui a trait à la frayère située au pied du barrage d'Angliers, son maintien dépend principalement du débit soutiré à l'évacuateur de ce barrage ainsi que du seuil rocheux situé en aval. Il semble peu probable que l'abaissement du niveau du réservoir pour la réalisation des travaux ait un effet sur l'habitat de frai des dorés et meuniers qui l'utilisent (*ibid.*).

À la digue du lac Long, les travaux de rehaussement et d'élargissement sont prévus du côté aval, soit du côté du lac Long. Cette digue est peu en contact avec le milieu aquatique, sauf sur une portion d'environ 15 m du côté du lac Talé, aux périodes où le niveau d'exploitation du réservoir est maximal (*ibid.*, p. 41 et 68). Comme les travaux seraient, là aussi, exécutés après avoir abaissé le réservoir à son niveau minimal d'exploitation, le milieu aquatique à proximité de cette digue ne devrait pas être touché par ces travaux.

C'est à la digue du lac Talé que les perturbations de l'habitat du poisson risquent d'être le plus marquées en raison des activités de remblayage qui, du côté aval de la digue, seraient faites en milieu aquatique. Ce versant donne sur un petit bassin peu profond, isolé du lac Long par un barrage de castor. À l'endroit où l'eau atteint la base de la digue se trouve une végétation aquatique et riveraine clairsemée, potentiellement utilisable par de petites espèces telles que les épinoches qui tolèrent les eaux chaudes et peu oxygénées (*ibid.*, p. 41 et 61).

À cause de l'empiètement des travaux dans le bassin à la base de l'ouvrage, les habitats aquatiques risquent d'être perturbés, soit par la destruction de la végétation, la mise en suspension de sédiments et la hausse de sédimentation. En ce qui a trait aux risques possibles de génération d'acide provenant des matériaux d'emprunt, l'analyse d'échantillons de roches effectuée dans trois bancs d'emprunt montrent que les roches ne possèdent pas ce potentiel, parfois présent dans le substrat rocheux de cette région (document déposé PR5.1, p. 1 et annexe A).

Comme mesure de compensation pour tout dommage causé au milieu aquatique, le promoteur a prévu réaliser une berme, c'est-à-dire une bande de substrat organique de

2,5 m de largeur sur 40 m de longueur, au pied de la digue. Le but visé, en créant ainsi une zone de faible profondeur recouverte de végétation riveraine et aquatique, est qu'elle « puisse constituer un lieu de frai en plaine inondable (Grand Brochet, Perchaude et Crapet-soleil) ainsi qu'un lieu d'alevinage et de croissance pour les petits poissons » (document déposé PR3, p. 68). Cependant, pour accélérer la colonisation végétale de l'aménagement et s'assurer de son succès, Pêches et Océans Canada a précisé, à la suite de l'étude du dossier, qu'il était important de prélever une certaine quantité de plantes présentes dans le milieu et de les introduire dans le substrat de la berme (document déposé DA2, p. 2).

Le promoteur estime que les mesures d'atténuation prévues à la digue du lac Talé devraient donner des résultats d'ici deux ans et il a fait part de son intention de les rendre disponibles sur demande (M. Claude Mercier, séance du 17 octobre 2001, en après-midi, p. 45).

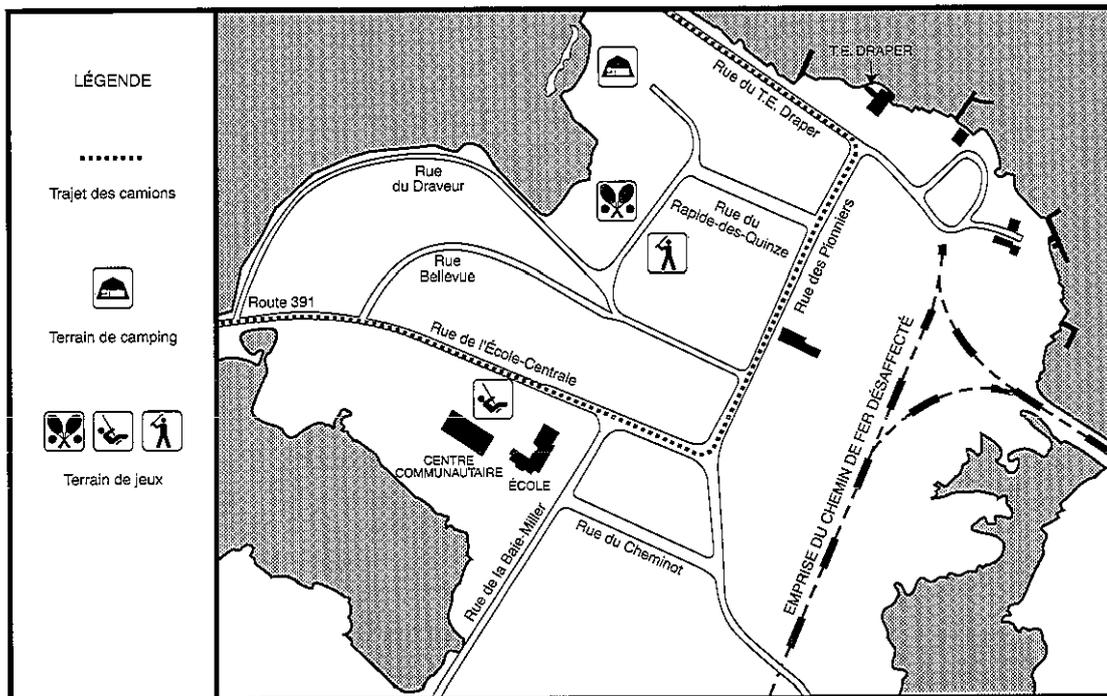
- ◆ *La commission estime important que le promoteur améliore les mesures d'atténuation qu'il propose, notamment en s'assurant que les matériaux utilisés pour la réfection des digues et du barrage sont exempts de matières polluantes, en accélérant la colonisation de la berme du lac Talé et en effectuant un suivi du succès d'établissement de la végétation ainsi qu'une vérification de l'utilisation du milieu par le poisson.*

La sécurité dans la municipalité d'Angliers

La réfection des digues du lac Long et du lac Talé nécessite le passage de quelque 840 camions, aller-retour, soit 1 680 passages dans la municipalité d'Angliers. Le trajet proposé par le promoteur emprunte la rue des Pionniers de même que la rue de l'École-Centrale, soit les rues principales d'Angliers (figure 5). En bordure de cette dernière artère se trouve le bâtiment des services municipaux regroupant une école, les services communautaires, les bureaux de la municipalité de même qu'un terrain de jeux. Hydro-Québec a examiné un autre trajet, celui de la rue Bellevue, afin d'éviter l'école Saint-Viateur et le centre communautaire d'Angliers (M. Benoît Gagnon, séance du 17 octobre 2001, en soirée, p. 4). Ce scénario a été proposé à la municipalité d'Angliers (document déposé DA4, p. 2).

Après avoir examiné les deux scénarios, les deux parties ont convenu que le scénario initial apparaissait plus avantageux sur le plan de la sécurité et constituait « une zone plus facile à gérer au niveau du transit des camions » (M. Michel Desfossés, séance du 20 novembre 2001, en après-midi, p. 57). Il a été mis en évidence, lors de l'audience publique, que le tracé de la rue Bellevue présentait des contraintes quant à la sécurité en raison de l'aire de camping et des terrains de jeux situés en bordure du Petit réservoir des Quinze, lesquels espaces récréotouristiques « connaissent une assez bonne fréquentation » (*ibid.*).

Figure 5 La circulation des camions dans la municipalité d'Angliers



Source : adaptée du document déposé DA6.

Hydro-Québec a pris l'engagement de mettre en place une signalisation routière afin de ralentir les camions à proximité de l'école Saint-Viateur (M. Paul Coulombe, séance du 20 novembre 2001, en après-midi, p. 58). De plus, d'autres mesures sont proposées par le promoteur afin d'améliorer la sécurité routière dans la municipalité d'Angliers. Ainsi, une rencontre avec le conseil d'établissement de l'école est prévue afin de convenir des mesures de sécurité et des moyens d'informer et de sensibiliser les écoliers et les parents. L'aménagement d'une zone piétonnière clairement identifiée est également prévu. Ainsi, les écoliers seraient appelés à traverser la rue de l'École-Centrale à un seul endroit. Enfin, le recours à un brigadier afin de faciliter la traversée sécuritaire de la rue en bordure de l'école Saint-Viateur est également proposé (M. Michel Desfossés, séance du 20 novembre 2001, p. 59-60).

Le maire de la municipalité d'Angliers, pour sa part, a pris l'engagement, en audience publique, d'utiliser le journal local pour informer les citoyens d'Angliers et les sensibiliser aux mesures de sécurité routière mises en place lors des travaux (M. Paul Coulombe, séance du 20 novembre 2001, p. 60).

- ◆ *La commission constate que le promoteur s'est entendu avec la municipalité d'Angliers quant aux mesures de sécurité à mettre en place lors des travaux aux digues du lac Long et du lac Talé et qu'il s'engage à inscrire cette question au programme de suivi auquel seraient associés des représentants de la municipalité.*

L'accès aux emplois liés au projet

Les représentants de différents secteurs économiques de la région du Témiscamingue ont déjà mis en place une structure vouée à l'optimisation des retombées économiques des projets majeurs appelés à se réaliser sur leur territoire : il s'agit du Comité de maximisation des retombées économiques des projets majeurs au Témiscamingue (COMAXTEM).

Hydro-Québec a d'ailleurs reconnu cet organisme comme étant « son partenaire privilégié pour toutes les mesures liées à l'optimisation des retombées économiques locales et régionales » (annexe au mémoire du COMAXTEM). Une entente de principe est intervenue à cet effet entre le COMAXTEM et Hydro-Québec. C'est ainsi que le promoteur s'est engagé à mettre en place des mesures visant l'optimisation des retombées économiques régionales du projet de réfection, « notamment dans le contenu de certains contrats qui s'y rattachent et lors des achats de biens et services réalisés lors du chantier » (*ibid.*) en utilisant des clauses incitatives dans ses appels d'offres (mémoire de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, p. 8).

Hydro-Québec s'est aussi engagée à informer prioritairement le COMAXTEM des pratiques et mesures mises en place et à informer l'organisme des attributions de contrats qui auront été faites. Par ailleurs, le promoteur s'est engagé à consulter le COMAXTEM sur certaines mesures d'optimisation et sur l'identification de fournisseurs potentiels de la région du Témiscamingue. Hydro-Québec s'est également déclarée ouverte à confier à ce comité la promotion de certaines des mesures d'optimisation envisagées (annexe au mémoire du COMAXTEM). Pour sa part, le COMAXTEM consent à agir comme partenaire privilégié d'Hydro-Québec dans le cadre de la mise en place des mesures d'optimisation. C'est ainsi que l'organisme assume la responsabilité de la liaison avec les centres locaux de développement de la MRC de Rouyn-Noranda, de la MRC de Vallée-de-l'Or, de la MRC d'Abitibi, de la MRC d'Abitibi-Ouest et de la MRC de Témiscamingue. Le COMAXTEM veut également assurer la liaison avec les représentants des organismes de développement économique des communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue. En ce sens, au sein du comité, un siège est réservé aux communautés autochtones. Ce siège n'est pas occupé à l'heure actuelle mais le COMAXTEM espère que la Première nation Timiskaming déléguera un représentant au sein du comité (M. Luc Bergeron et M. Marc-André Alain, séance du 20 novembre 2001, p. 34, 46 et 47).

Le COMAXTEM a embauché un agent de chantier pour s'assurer « de faire le lien entre les besoins en biens et services des entrepreneurs et la disponibilité locale de ces biens et services » (mémoire de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, p. 8). C'est ainsi qu'un répertoire des entreprises a été constitué pour la région du Témiscamingue, mis à jour continuellement et disponible sur cédérom (M. Luc Bergeron, séance du 20 novembre 2001, p. 43-44).

L'élément qui apparaît constituer le principal problème concerne la qualification des travailleurs de la région. Des démarches ont été entreprises auprès de la Commission de la construction du Québec afin de faciliter l'obtention des cartes de compétences pour les travailleurs de la région. Le COMAXTEM a entrepris des démarches afin que cette commission donne une séance d'information en anglais dans la communauté algonquine de Timiskaming dans le but de permettre un plus grand nombre de qualifications. Des démarches sont également entreprises pour que des cours de santé et de sécurité sur les chantiers de construction soient offerts.

La municipalité régionale de comté de Témiscamingue estime que les lois et la réglementation qui encadrent le secteur de la construction « sont trop rigides et non adaptées à la construction en milieu rural » (mémoire, p. 9). Elle a entrepris de sensibiliser les instances politiques à ce problème. Un imposant dossier de correspondance a été déposé, démontrant l'insistance de la MRC de Témiscamingue auprès des instances gouvernementales pour que des mesures facilitant l'accréditation des travailleurs des régions éloignées des grands centres soient mises en place.

La MRC de Témiscamingue constate qu'au Québec, les nombreuses subdivisions des différents métiers obligent les travailleurs à obtenir un plus grand nombre de cartes de compétences que leurs voisins ontariens, ce qu'elle estime être un élément de démotivation (mémoire, p. 10). Elle a proposé divers moyens visant à faciliter l'accès à l'emploi pour les travailleurs de la région. À titre d'exemple, elle demande que :

[...] le permis de conduire de classe 1 des chauffeurs de camions tienne également lieu de carte de compétence dans l'industrie de la construction (lettre du 15 novembre 2001 de l'annexe DM1.1 du mémoire de la MRC de Témiscamingue, p. 2) ;

que soient établis [...] des programmes dans les écoles pour informer les jeunes des métiers de la construction et l'accès aux cours (*ibid.*, p. 3) ;

que soit établi [...] un programme pour l'accès aux jeunes sur les chantiers durant les vacances d'été (*ibid.*, p. 3) ;

que soit favorisée la polyvalence des métiers par un regroupement des métiers et des occupations selon la logique de la profession et du bon sens (lettre du 20 novembre 2001 de l'annexe DM1.1 du mémoire de la MRC de Témiscamingue, p. 2) ;

que soit identifié un répondant, ou une répondante, du ministère du Travail (*ibid.*, p. 1 et DC2, p. 1).

Par le passé, le ministre du Travail avait nommé une répondante chargée de maintenir un lien avec la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et les gens du milieu afin de s'assurer que des gestes concrets soient faits pour que l'emploi soit favorisé dans la région. Depuis plusieurs mois, ce poste est inoccupé et le milieu ressent durement cette absence en raison du grand besoin de coordination entre les

représentants du secteur socio-économique. À ce jour, beaucoup d'efforts ont été fournis par les corps publics et des bénévoles de la région du Témiscamingue pour en arriver à une concertation régionale et la collaboration du gouvernement est nécessaire à ce stade, comme d'ailleurs celle des grandes entreprises.

- ◆ *La commission est d'avis qu'il est impératif que soit rapidement désigné un répondant du ministère du Travail pour la région du Témiscamingue afin de favoriser l'accès au marché du travail des communautés allochtones et autochtones du Témiscamingue, non seulement pour le projet à l'étude, mais aussi pour les projets en phase d'élaboration dans la région. Il s'agit là d'une approche concrète de nature à favoriser l'emploi local et régional.*

Il est à souligner que la Commission de la construction du Québec offre périodiquement des services à Ville-Marie dans le but d'être plus près de la clientèle qui, autrement, devrait franchir plusieurs centaines de kilomètres pour passer les examens de qualifications de cet organisme. Cette mesure récente constitue une expérience unique au Québec. En effet, il s'agit du « seul bureau en province qui a tenté ce type d'expérience-là dans le but d'apporter des solutions » (M. Gérard-Magella Fortin, séance du 20 novembre 2001, p. 64). Cette mesure est toutefois temporaire et les travailleurs du Témiscamingue n'ont aucune garantie qu'elle sera instaurée de façon permanente.

La commission constate que les représentants du milieu sont fort préoccupés par la question de l'emploi et que diverses initiatives ont été prises par les gens du Témiscamingue pour soutenir les travailleurs de la région.

C'est unanimement que les autochtones et allochtones de la région ont réclamé que les emplois créés par des projets de développement majeurs prévus dans la MRC de Témiscamingue au cours des cinq prochaines années profitent aux gens de la région, ces projets totalisant quelque 650 millions de dollars (mémoire de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, p. 9).

La MRC de Témiscamingue estime de la plus haute importance de favoriser l'emploi local puisque, pour elle, « c'est une question de ruralité ! Notre économie, nos emplois, notre qualité de vie en dépendent » (lettre du 26 novembre 2001 de l'annexe DM1.1 de son mémoire). Le développement durable des régions suppose que les projets qui y sont réalisés profitent d'abord aux citoyens qui les accueillent.

- ◆ *La commission estime qu'il importe que les efforts et les initiatives déployés par les gens du Témiscamingue se concrétisent dans une stratégie d'action qui rapporte des dividendes en matière d'emplois et de retombées économiques régionales tant à la communauté allochtone qu'autochtone. Cette stratégie d'action devrait trouver un écho dans les autres régions du Québec qui connaissent un contexte semblable.*

Un dialogue efficace grâce à un comité de suivi

L'audience publique a mis en évidence la nécessité qu'Hydro-Québec poursuive un dialogue avec le milieu pendant la réalisation des travaux et lors de l'exploitation des ouvrages.

Sur le plan biophysique, Hydro-Québec a proposé de vérifier, dans le cadre du suivi, la performance des mesures de compensation relatives à l'habitat aquatique du lac Talé et plus particulièrement de la berme, et ce, sur une période de deux ans. À cet égard, la commission estime qu'il serait plus prudent de prolonger la durée du suivi.

- ◆ *La commission est d'avis que le suivi de la performance de la berme en bordure de la digue du lac Talé devrait s'étendre sur une période suffisamment longue pour permettre de s'assurer que les espèces végétales implantées colonisent efficacement le haut-fond aquatique ainsi aménagé.*

Sur le plan socio-économique, outre l'archéologie, les questions principales qui ont retenu l'intérêt du public sont celles concernant l'emploi et la sécurité routière à Angliers.

Il importe qu'Hydro-Québec maintienne des contacts assidus avec le milieu de façon à optimiser les retombées économiques régionales du projet. Cet arrimage, par l'entremise d'un comité de suivi, permettrait de valider l'efficacité des mesures incitatives visant à favoriser la main-d'œuvre locale et régionale et pourrait servir de modèle pour des projets de plus grande envergure prévus dans la région. Le comité pourrait servir de lieu d'échange afin de permettre de bonifier les mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation prévues.

Le COMAXTEM, organisme de concertation régionale, offre un lieu d'échange en vue d'accroître les retombées économiques des projets majeurs. Cet organisme pourrait ainsi jouer un rôle de premier plan au sein du comité de suivi en ce qui concerne les questions socio-économiques.

Au sujet de la sécurité liée au passage des véhicules lourds, il importe que la municipalité d'Angliers désigne un répondant auprès d'Hydro-Québec pour assurer un suivi efficace pendant les deux mois d'activité intense de camionnage.

- ◆ *La commission propose la création d'un comité de suivi s'occupant des aspects biophysiques et socio-économiques du projet. Un comité de suivi offre une occasion d'échanger l'information et permet de rendre accessibles à la communauté les résultats des observations sur le terrain. Pour ce faire, il doit toutefois être doté des moyens pour remplir pleinement son mandat.*

Conclusion

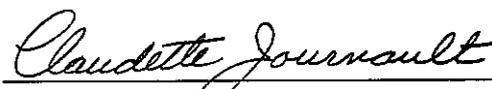
Au terme de son analyse, la commission conclut que le projet de réfection du barrage et des digues de l'aménagement aux rapides des Quinze apparaît justifié puisqu'il permet d'améliorer la sécurité tout en respectant l'environnement.

La commission note que le projet est accueilli favorablement par les communautés locales et que tous insistent pour que ce projet et les autres à venir soient l'occasion de fournir de l'emploi aux travailleurs locaux et régionaux. Il importe d'arrimer les besoins du marché et ceux des travailleurs de la région pour que soient mises à contribution les compétences humaines dans la région du Témiscamingue. Les moyens d'optimisation des retombées économiques ainsi déterminés pourraient constituer l'approche à privilégier pour les projets actuellement en élaboration. À cet effet, la commission est d'avis qu'il est impératif que soit rapidement désigné un répondant gouvernemental afin de favoriser la mise à contribution du potentiel humain qu'offre la région du Témiscamingue.

La commission retient l'engagement d'Hydro-Québec à prévenir la communauté algonquine dans l'éventualité d'une mise au jour de vestiges archéologiques pendant les travaux. La commission retient également l'engagement du promoteur à mettre en place des mesures visant à assurer la sécurité des écoliers face au camionnage ainsi que le suivi de ces mesures avec la collaboration de la municipalité d'Angliers.

La commission propose la création d'un comité de suivi s'occupant des aspects biophysiques et socio-économiques du projet. Le comité pourrait servir de lieu d'échange afin d'améliorer les mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation prévues, notamment en ce qui concerne la protection du milieu aquatique et l'accès à l'emploi. Il serait également responsable de la diffusion de l'information auprès du public. À cet égard, le promoteur devra faire en sorte que le comité dispose des moyens appropriés pour remplir pleinement son mandat.

FAIT À QUÉBEC,



CLAUDETTE JOURNAULT
Présidente de la commission

Collaboratrice à la rédaction :
Monique Lajoie, analyste

Bibliographie

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LA GESTION DES BARRAGES (1997). *Rapport*, Québec, pagination multiple.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC (14 juin 2000, 132^e année, n^o 24). *Projet de loi n^o 93 (2000, chapitre 9), Loi sur la sécurité des barrages*, Éditeur officiel du Québec, Québec, p. 3415–3427.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (1992). *Grille d'évaluation des impacts potentiels de différents types de projets en relation avec les habitats du poisson. Rapport final*, gouvernement du Canada, 62 pages.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (1993). *Guide d'évaluation environnementale en regard du poisson et de son habitat. Aménagements hydroélectriques, routes et infrastructures d'accès*, gouvernement du Canada, pagination multiple.

Annexe 1

**Les renseignements
relatifs au mandat**

La requérante de l'audience publique

Première nation Timiskaming
Chef Daniel Chief et le Conseil de bande

Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) était de tenir une audience publique et de faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse.

Période du mandat

Du 15 octobre 2001 au 15 février 2002

La commission et son équipe

La commission

Claudette Journault, présidente

Son équipe

France Carter, agente de secrétariat

Marielle Jean, agente d'information

Monique Lajoie, analyste

Christiane Lapointe, agente de secrétariat

Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission

L'audience publique

1^o partie

17 octobre 2001

Salle communautaire de la
Première nation Timiskaming
Notre-Dame-du-Nord

2^o partie

20 novembre 2001

Centre récréatif
Saint-Eugène-de-Guigues

Les activités de la commission

2, 3, 4 octobre 2001

Rencontres préparatoires tenues par
communications téléphoniques

Le promoteur

Hydro-Québec

Représentants

M. Claude Mercier, porte-parole
M. Roger Bouthillette
M. Michel Desfossés
M. Benoît Gagnon
M. Michel Lemay
M^{me} Diane Tremblay

Les ministères et organismes

Commission de la construction du Québec

Représentants

M. Gérard-Magella Fortin

Ministère de l'Environnement

M. Yves Rochon, porte-parole
M^{me} Stéphanie Lafrenière¹
M. Jean Sylvain

Ministère des Ressources naturelles

M^{me} Julie Lafleur¹
M. Philippe Nazon¹

Ministère de la Sécurité publique

M. Michel Rowan¹

Pêches et Océans Canada

M. Michel Demers¹
M. Jean-Guy Jacques

Société de la faune et des parcs du Québec

M^{me} Nancy Delahaye

Travaux publics et services
gouvernementaux Canada

M. Yvon Morin

1. Cette personne était disponible pour les besoins de la commission bien qu'elle ne soit pas intervenue lors de l'audience publique.

Les participants

Les associations, groupes et organismes		
	Représentants	Mémoires
Association de développement des Algonquins inc.	M. Benoît Saint-Denis	
Première nation Timiskaming	M. Daniel Chief M ^{me} Jeanne McDonald M ^{me} Barbara Polson	
Comité de maximisation des retombées économiques des projets majeurs au Témiscamingue	M. Marc-André Alain M. Luc Bergeron	DM2
Corporation municipale d'Angliers	M. Paul Coulombe	DM4
Les Promoteurs d'Angliers inc.	M ^{me} Doris Roberge	DM5
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	M. Philippe Barette M. Claude Gagnon	DM1 DM1.1
Récré-Eau des Quinze et Société de développement du Témiscamingue	M ^{me} Christel Groux M ^{me} Anne Brunet-Beaudry M. Guy Trépanier	DM3

Annexe 2

La documentation

Les centres de consultation

Municipalité d'Angliers Angliers	Municipalité Notre-Dame-du-Nord Notre-Dame-du-Nord
Association de développement des Algonquins inc. Notre-Dame-du-Nord	Université du Québec à Montréal Montréal
Centre de consultation du BAPE Québec	

La documentation déposée dans le cadre du projet à l'étude

Procédure

- PR1** HYDRO-QUÉBEC. *Avis de projet. Renseignements généraux*, novembre 2000, 17 pages.
- PR2** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Directive du Ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, 1^{er} décembre 2000, 29 pages.
- PR3** HYDRO-QUÉBEC. *Étude d'impact soumise au ministre de l'Environnement, rapport d'avant-projet*, décembre 2000, pagination multiple et carte.
- PR3.1** HYDRO-QUÉBEC. *Résumé de l'étude d'impact soumise au ministre de l'Environnement*, juin 2001, 23 pages et carte.
- PR4** Ne s'applique pas.
- PR5** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Questions et commentaires adressés au promoteur, complément du rapport d'avant-projet*, mai 2001, 6 pages.
- PR5.1** HYDRO-QUÉBEC. *Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement*, mai 2001, pagination multiple et carte.
- PR6** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact*, du 8 février au 17 mai 2001, pagination multiple.
- PR7** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, mai 2001, 4 pages.
- PR8** HYDRO-QUÉBEC. *Document en français de la présentation faite lors de la soirée d'information tenue le 20 juin 2001*, 32 pages.
- PR8.1** HYDRO-QUÉBEC. *Document en anglais de la présentation faite lors de la soirée d'information tenue le 20 juin 2001*, 43 pages.
- PR8.2** MOUVEMENT AU COURANT. *Lettre de M. John Burcombe adressée au ministre de l'Environnement, portant sur le morcellement de projet par Hydro-Québec et sur la participation des instances fédérales visées par le projet à l'étude*, 5 juillet 2001, 2 pages.

PR.8.2.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre adressée à Mouvement Au Courant concernant l'application du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, 6 septembre 2001, 2 pages.*

PR8.3 HYDRO-QUÉBEC. *Liste des lots visés par le projet pour les municipalités d'Angliers, de Guérin et de Saint-Eugène-de-Guigues, 24 septembre 2001, pagination multiple.*

Correspondance

CR1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandat rendant publique l'étude d'impact à compter du 5 juin 2001, 24 mai 2001, 3 pages.*

CR3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Requête d'audiences publiques adressée au ministre de l'Environnement, 19 juillet 2001, 4 pages et annexes.*

CR5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandatant le BAPE de tenir une audience publique, 5 septembre 2001, 1 page.*

Par le promoteur

DA1 HYDRO-QUÉBEC. *Présentation du promoteur à la séance publique du 17 octobre 2001, 17 pages et annexes.*

DA2 PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Lettre adressée à M. Richard Boudreau, gérant de projets de réfections, Division production-ingénierie approvisionnement et construction d'Hydro-Québec, concluant que le projet dans son ensemble n'est pas susceptible d'occasionner d'impacts sur l'habitat du poisson, 21 mars 2001, 3 pages.*

DA3 HYDRO-QUÉBEC. *Transparents présentés à la séance du 17 octobre 2001 portant sur la remise en état des ouvrages de l'aménagement des rapides des Quinze, sur l'étude du potentiel archéologique, sur les niveaux maximum et minimum d'exploitation, sur les mesures d'optimisation des retombées économiques locales et régionales mises en place et sur la circulation de véhicules au barrage principal, près des digues des lacs Long et Talé et dans la municipalité d'Angliers, 19 octobre 2001, 17 pages (deux derniers transparents modifiés par le document déposé DA6).*

DA4 HYDRO-QUÉBEC. *Lettre adressée à M. Paul Coulombe, maire de la municipalité d'Angliers, concernant les mesures d'atténuation relatives à la réfection des digues en remblai, l'eau potable, le comité de suivi des travaux et de circulation routière ainsi que l'information des citoyens, 1^{er} novembre 2001, 2 pages.*

DA5 CORPORATION MUNICIPALE D'ANGLIERS. *Carte des rues de la municipalité d'Angliers, 12 novembre 2001, 2 pages.*

DA6 HYDRO-QUÉBEC. *Transparents présentés à la séance du 20 novembre 2001, représentant la figure intitulée Dignes des lacs Long et Talé (RA-23) et la carte de la municipalité d'Angliers, 2 pages.*

Par le public

- DC1** TIMISKAMING FIRST NATION. *Lettre adressée au président d'Hydro-Québec concernant les revendications de la communauté autochtone*, 19 novembre 2001, 3 pages.
- DC2** MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE. *Lettre concernant les travailleurs de la construction*, 7 décembre 2001, 1 page et annexe.
- DC3** COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PROJETS MAJEURS AU TÉMISCAMINGUE. *Lettre avisant la commission du résultat des démarches entreprises auprès de la communauté algonquine de Notre-Dame-du-Nord*, 12 décembre 2001, 1 page.
- DC4** COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC. *Lettre adressée à la municipalité régionale de comté de Témiscamingue concernant des problèmes rencontrés par les travailleurs de la région*, 13 décembre 2001, 3 pages et annexe.

Transcriptions

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des rapides des Quinze, à Notre-Dame-du-Nord.*

- DT1** Séance tenue le 17 octobre 2001, en après-midi, à Notre-Dame-du-Nord, 61 pages.
- DT1.1** Version anglaise du document DT1, 60 pages.
- DT2** Séance tenue le 17 octobre 2001, en soirée, à Notre-Dame-du-Nord, 17 pages.
- DT2.1** Version anglaise du document DT2, 17 pages.
- DT3** Séance tenue le 20 novembre 2001, en après-midi, à Saint-Eugène-de-Guigues, 69 pages.